

COMMUNE D'ANTEZANT LA CHAPELLE**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2017**

L'an deux mil dix-sept et vingt-huit juin à vingt heures trente, le conseil municipal s'est réuni en Mairie d' ANTEZANT sur convocation de Monsieur POISBELAUD Eric, Maire.

PRESENTS : Mmes BUREAU, FOVET, DUFOUR, Mrs. POISBELAUD, BICHON, DEMSKI, SHORTHOUSE, DUBRAY, LAURENT, JAUNAS, CHARDONNEAU.

ABSENTS :

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Michel LAURENT

DATE DE CONVOCATION : 19/06/2017

1 – ÉTUDE DES DEVIS REÇUS :

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil des devis reçus.

Après en avoir délibéré l'assemblée approuve les devis suivants :

- Poterie Grandon pour un montant de 932.78 € TTC sur l'opération 2017003 agencement de la commune.
- Fredon Poitou-Charente pour un montant de 5 155.25 € TTC, monsieur le Maire est chargé du suivi du dossier et des demandes de subvention.

2 – ORGANISATION DES 13 ET 14 JUILLET 2017 :

Monsieur le Maire fait part aux élus de l'organisation habituelle de la fête nationale.

Les invitations ont été distribuées dans les boîtes aux lettres. Monsieur le Maire rappelle que tout le conseil est invité à participer à la préparation des 13 et 14 juillet.

3 – INDEMNITÉ DU TRESORIER :

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal du départ de M. Eric

COMMUNE D'ANTEZANT LA CHAPELLE**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2017**

ARSICAUD, notre trésorier, le 2 avril dernier et de son remplacement à compter du 3 avril 2017 par Mme Manuela NIVART-ONCHALO. Il convient donc de délibérer pour son indemnité.

CONCOURS DU RECEVEUR MUNICIPAL – ATTRIBUTION D'INDEMNITÉ

Vu l'article 97 de la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions.

Vu le décret n°82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat.

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires.

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements public locaux,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseils et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983
- D'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an
- Que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Manuela NIVART-ONCHALO, Receveur municipal.
- De lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires.

4 – CONVENTION AVEC LA CDC POUR L'INSTRUCTION DES DEMANDES D'AUTORISATION RELATIVES À L'OCCUPATION ET À L'UTILISATION DES SOLS :

Conformément au Conseil Communautaire du 6 mars 2017 et au Bureau communautaire du 29 mai 2017, il a été validé le principe d'une participation des communes pour financer le coût du service ADS.

Monsieur le Maire donne lecture du modèle d'avenant à la convention ainsi que le tableau de référence.

Après en avoir délibéré l'assemblée accepte l'avenant à la convention et charge Monsieur le Maire de tout document relatif à ce dossier.

5 – POINT SUR NOTRE RPI :

COMMUNE D'ANTEZANT LA CHAPELLE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2017

Suite à la prévision d'une fermeture de classe dans notre RPI en début d'année et ce pour la rentrée 2017/2018, plusieurs réunions ont eu lieu afin de trouver d'éventuelles solutions. La décision de l'Education Nationale a été de ne pas fermer de classe à la rentrée prochaine mais de trouver une solution pour les années à venir. En effet, les effectifs sont chroniquement en baisse et ce dès la rentrée de septembre 2017.

De plus, des travaux importants dans les écoles sont à prévoir concernant les mises aux normes accessibilité, ainsi que des travaux de rénovation dans certaines écoles. Suite à la demande de la CDC ayant la compétence scolaire, de trouver des solutions, plusieurs réunions ont eu lieu. L'idée serait de fusionner 3 RPI en 2 RPI et de construire un groupe scolaire dans chaque RPI. Cela concerne les RPI de :

- Landes / La Vergne / Saint Loup
- Essouvert / Antezant / Saint Pardoult
- Les Eglises / Garnaud / Vervant

La commune de Essouvert serait intéressée de rejoindre le RPI de Landes / La Vergne / Saint Loup et Antezant, Saint Pardoult par le RPI de Les Eglises / Garnaud / Vervant.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal de se positionner sur cette solution. Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord.

6 – POINT SUR LE PROJET SALLE DES FÊTES ET MAIRIE :

Suite à la consultation du marché, la commission MAPA s'est réunie le 16 mai 2017 pour l'ouverture des plis en présence du cabinet LAMBERT et de Michel PELLETIER.

La commission s'est à nouveau réunie le 31 mai 2017 pour la remise de l'analyse des offres et le 28 juin 2017 pour l'étude des devis renégociés et le choix des variantes.

Après présentation de l'analyse définitive élaborée par le Cabinet LAMBERT, le conseil municipal entérine le choix de la commission MAPA par 11 voix pour à savoir :

LOTS	ENTREPRISE	MONTANT HT DE BASE	VARIANTES HT	MONTANT HT TOTAL
Lot 1 : GROS ŒUVRE / VRD	ALM ALLAIN	126 860.32		126 860.32
Lot 2 : CHARPENTE BOIS	ACTION BOIS	15 498.31		15 498.31
Lot 3 : COUVERTURE / ETANCHEITE	OLIVIER	26 800.00	+ 1 348.74	28 148.74

COMMUNE D'ANTEZANT LA CHAPELLE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2017

Lot 4 : MENUISERIES EXTERIEURES / SERRURERIE	BIRON	45 500.00		45 500.00
Lot 5 : CLOISONS / FAUX PLAFONDS / MENUISERIES INTERIEURES BOIS	A4	101 026.49	+ 9 518.72	110 545.21
Lot 6 : CARRELAGE	AKTAS	25 603.10		25 603.10
Lot 7 : PEINTURE	APCP	16 334.25	- 3 570.00	12 764.25
Lot 8 : ELECTRICITE	EIFFAGE	47 138.83		47 138.83
Lot 9 : PLOMBERIE / CVC	EIFFAGE	89 999.56		89 999.56
TOTAL		494 760.86	7 297.46	502 058.32

Monsieur le Maire demande au conseil de solliciter les organismes financiers pour négocier les taux d'emprunts et tout autre frais bancaires. Monsieur le Maire demande à l'assemblée de solliciter tous les services (Etat : DETR et Réserve parlementaire, Région : Appel à projet Bâtiment du Futur, Département : Fonds de revitalisation, Europe : FEADER) pour les subventions et également toute aide possible (aide fournisseurs,...), les membres du conseil municipal donnent leur accord.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

7 – AFFAIRES DIVERSES :

- La fête du Miel aura lieu le samedi 9 septembre 2017 à Antezant
- Portes du cimetière : des devis seront demandés pour Ripemont
- Monsieur le Maire fait part du courrier reçu ainsi que du questionnaire de l'EID concernant la démolition sur notre commune
- Monsieur le maire fait part de la course cycliste organisée par la Roue Libre Garnaudienne qui passera sur notre commune le 27 août 2017
- Monsieur le Maire fait part de la randonnée « La Boucle Verte » organisée par le CDF de Saint pardoult qui passera sur notre commune le 5 août 2017
- Suite au courrier reçu par Mme Corinne Rattier nous communiquant sa décision de rompre son contrat en date du 31 août 2017. M. le Maire propose de ne pas recruter au 1^{er} septembre 2017 mais au terme des travaux de la

COMMUNE D'ANTEZANT LA CHAPELLE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2017

mairie.

8 – COMPTES RENDUS DE REUNIONS EXTERIEURES :

- 10/04/2017 : CDC, réunion d'information sur GEMAPI : Gary SHORTHOUSE, Eric POISBELAUD
- 10/04/2017 : Conseil Communautaire : Eric POISBELAUD
- 19/04/2017 : Assemblée générale du SIBA : Gary SHORTHOUSE, Patrick DUBRAY
- 16/05/2017 : Conseil communautaire : Eric POISBELAUD
- 23/05/2017 : Réunion entre les 3 RPI Landes / La Vergne / Saint Loup, Essouvert / Antezant / Saint Pardoult, Les Eglises / Garnaud / Vervant : Nadine BUREAU, Fabien DEMSKI
- 01/06/2017 : Visite des écoles dans les communes de Antezant, Garnaud, Les Eglises : Nadine BUREAU, Fabien DEMSKI, Eric POISBELAUD
- 06/06/2017 : Réunion de l'EID : Nadine BUREAU
- 12/06/2017 : Tirage au sort des jurés d'assises : Nadine BUREAU
- 12/06/2017 : Réunion Soluris : Gary SHORTHOUSE
- 13/06/2017 : Conseil d'école : Nadine BUREAU, Eric POISBELAUD
- 20/06/2017 : Syndicat des eaux : Michel CHARDONNEAU
- 20/06/2017 : CDC séance de travail sur GEMAPI : Eric POISBELAUD
- 22/06/2017 : Réunion d'information sur la fusion des RPI avec Jacques ROUX (CDC) et les communes d'Antezant, Saint Pardoult, Les Eglises, Garnaud et Vervant : Nadine BUREAU, Fabien DEMSKI, Eric POISBELAUD
- 26/06/2017 : Conseil communautaire : Nadine BUREAU

L'ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.

Le Secrétaire de séance

Le Maire

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL	SIGNATURES
A. BICHON	

COMMUNE D'ANTEZANT LA CHAPELLE**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2017**

N. BUREAU	
M. CHARDONNEAU	
F. DEMSKI	
P. DUBRAY	
M. DUFOUR	
M.-Chr. FOVET	
G. JAUNAS	
M. LAURENT	
E. POISBELAUD	
G. SHORTHOUSE	